



Les paradis fiscaux

Conseil confédéral
1^{er} et 2 juin 2016



Plan de présentation

- Le paradis fiscal : définition
- L'importance financière
- Les stratégies d'évasion fiscale
- La naissance et le développement des paradis fiscaux
- L'incidence sur la société et sur l'économie
- Les mesures visant à intensifier la lutte contre les paradis fiscaux
 - Les recommandations au niveau national
 - Les recommandations au niveau international

Paradis fiscal : définition et développement



Définition

- Pas de définition consensuelle, mais une définition du ministère des Finances du Québec

« Les paradis fiscaux sont des juridictions qui, en raison de leur législation ou de leurs règles de fonctionnement, permettent la réalisation de stratégies d'évitement fiscal ou assurent la protection des revenus issus de l'évasion fiscale »

Caractéristiques

Taxation faible ou nulle pour les non-résidents

Secret bancaire appliqué strictement

Création de résidences fictives

Importance du secteur financier dans le PIB

Liberté totale des mouvements de capitaux

Importance des paradis fiscaux

- Plus de 50 % des flux de capitaux mondiaux transitent par les quelque 70 paradis fiscaux répertoriés
- Entre 1988 et 2014, les actifs canadiens dans les centres financiers extraterritoriaux ont été multipliés par 22
- En 2014, l'investissement direct étranger des Canadiens dans les paradis fiscaux s'élevait à 199 milliards de dollars

Importance des paradis fiscaux

- En 2014, 24 % des investissements directs étrangers du Canada étaient réalisés dans les paradis fiscaux
 - Pas justifiés par l'évolution des échanges commerciaux entre le Canada et les paradis fiscaux
- Entre 1988 et 2014, les investissements directs étrangers canadiens sont passés de
 - 0,6 milliard \$ à 71,2 milliards \$ à la Barbade
 - 0,2 milliard \$ à 36,6 milliards \$ aux îles Caïmans
 - 0 à 31,1 milliards \$ au Luxembourg

Importance des paradis fiscaux

- Selon certaines estimations, les pertes fiscales découlant des capitaux canadiens placés dans les paradis fiscaux représenteraient de 5 à 8 milliards \$ par année. Les pertes fiscales du gouvernement du Québec seraient à l'avenant



Stratégies d'évasion et d'évitement : les multinationales

Manipulation
des prix de
transfert

Utilisation
des prêts
interentreprises

Planification
fiscale
agressive

Utilisation de
sociétés-écrans,
de trusts et de
fondations

Stratégies d'évasion et d'évitement : les particuliers

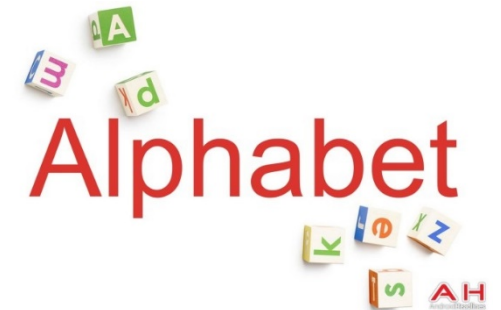
Secret bancaire

Résidences fictives



Naissance et développement

- Certains estiment que les paradis fiscaux sont nés au XIX^e siècle quand les États du Delaware et du New Jersey ont offert aux entreprises des conditions fiscales et réglementaires exceptionnelles
 - Aujourd'hui, les 2/3 des 500 plus grandes entreprises américaines sont domiciliées au Delaware
 - En 2014, plus de 950 000 entreprises du monde entier étaient enregistrées au Delaware



Naissance et développement

- Plusieurs observateurs considèrent toutefois que la véritable naissance des paradis fiscaux est associée à la croissance rapide du système bancaire de la Suisse
- À la fin de la Première Guerre mondiale, la Suisse profite d'une conjoncture favorable
 - Le système bancaire est sophistiqué
 - Les grands États européens mettent en place des règles modernes d'imposition puisqu'ils doivent augmenter leurs revenus pour assumer les frais des dettes consécutives à l'effort de guerre
 - En France, le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu est porté à 50 % en 1920; il atteint 74 % en 1924


Naissance et développement

- Les conditions objectives sont donc présentes pour que se développe l'industrie de l'évasion fiscale au bénéfice des grandes fortunes
- En offrant aux riches la possibilité d'omettre de déclarer leurs revenus au fisc de leur pays de résidence, le paradis fiscal suisse donne les moyens aux classes aisées des autres pays européens de frauder leur État national
- On assiste au *Big Bang* des banques suisses
 - De 1920 à 1929, la croissance réelle des avoirs sous gestion est en moyenne de 14 % par an
 - De 1920 à 1938, les fortunes étrangères gérées par les banques suisses passent de 10 à 125 milliards de francs suisses d'aujourd'hui en termes réels

Naissance et développement

- Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie de la gestion de fortune suisse traverse une crise
 - La pénurie de clients : les grandes fortunes européennes sont laminées
 - La menace d'une coalition internationale désireuse de supprimer le secret bancaire
 - Les États-Unis souhaitent que les banques suisses identifient les propriétaires français de titres américains qui sont gelés aux États-Unis
- Le secret bancaire reste protégé
 - Les banquiers suisses vont certifier que les avoirs français investis en titres américains appartiennent à des Suisses ou à des sociétés du Panama
 - Les États-Unis se laisseront bernier et débloqueront les avoirs détenus en réalité par de riches citoyens français

Naissance et développement

- De 1950 à 1980, on assiste à l'âge d'or pour le paradis fiscal suisse, mais des pays ou des territoires européens tels que le Liechtenstein, l'Autriche et Monaco agissent aussi comme des paradis fiscaux dès cette époque
- Après les années 1980, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande deviendront, eux aussi, des paradis fiscaux majeurs. D'autres paradis fiscaux de moindre importance existent aussi : Belgique, Gibraltar, Andorre, Malte, Chypre, etc. 
- D'autres paradis fiscaux se sont aussi développés en Amérique centrale et dans les îles des Caraïbes

Naissance et développement

- Fin des années 1950
 - La mise en place du marché des eurodollars
 - Les institutions financières de la City de Londres peuvent réaliser des transactions en monnaie étrangère entre deux non-résidents qui échappent à la réglementation de la Banque d'Angleterre
 - La City de Londres peut gérer et émettre des monnaies autres que la seule livre sterling britannique



Les dépôts bancaires de la City londonienne passeront d'un milliard de dollars en 1960 à 500 milliards de dollars en 1980. En l'an 2000, 90 % des prêts mondiaux sont contractés par le biais de ce marché déréglementé

Naissance et développement

- Les institutions financières de la City de Londres profitent du fait que le Royaume-Uni dispose toujours de nombreux territoires historiquement rattachés à l'Empire britannique
 - Dans les Caraïbes, les territoires suivants sont des paradis fiscaux soutenus activement par la City londonienne : îles Caïmans, Bermudes, îles Vierges britanniques, Anguilla, Montserrat et îles Turques-et-Caïques
 - D'autres paradis fiscaux qui, sans être dépendants politiquement du Royaume-Uni, subissent son influence : Barbade, Bahamas, Trinité et Tobago, etc.
 - La City londonienne est aussi intimement liée aux paradis fiscaux des îles anglo-normandes



Naissance et développement

- Le développement rapide des pays asiatiques et de certains pays du Moyen-Orient a contribué à l'ajout de nouveaux paradis fiscaux
 - D'anciennes colonies de l'Empire britannique comme Hong Kong et Singapour, « la Suisse d'Asie »
 - Au Moyen-Orient : Dubaï, les Émirats arabes unis et l'île Maurice

Naissance et développement

- La multiplication des paradis fiscaux ne s'est pas traduite par une concurrence entre eux
 - Ils sont en symbiose. Ils ont eu tendance à se spécialiser dans les différentes étapes de l'activité de gestion de fortune
 - Les actifs gérés par les banques suisses ont continué d'augmenter, même si l'augmentation est plus rapide du côté des nouveaux paradis fiscaux
- Une grande partie des banques domiciliées dans les paradis fiscaux plus récents sont des filiales des banques suisses
- Les paradis fiscaux comptent aussi sur la présence des institutions financières des pays industrialisés
- Les paradis fiscaux sont donc fortement intégrés au système financier international

Incidence sur la société et sur l'économie



Dégradation des finances publiques



R-APPEL

- Les estimations des pertes fiscales sont évidemment rares du fait des contraintes d'informations quant aux paradis fiscaux
- Toutefois, Gabriel Zucman évalue les pertes fiscales annuelles mondiales à 130 milliards d'euros, soit 178 milliards de dollars canadiens
 - Ces pertes sont calculées sur la base d'hypothèses prudentes et n'incluent qu'un seul type de fraude, celle permise par le secret bancaire. Il s'agit cependant de la première estimation fondée sur l'ensemble des données économiques et financières disponibles

Dégradation des finances publiques

- En 2012, les multinationales américaines ont transféré, à elles seules, entre 500 et 700 milliards de dollars américains en bénéfices provenant de pays où leurs activités réelles ont eu lieu vers des pays où les taux d'imposition effectifs sont très bas, voire nuls
- Le Canada serait le pays le plus touché par le déplacement des profits des multinationales après les États-Unis et l'Allemagne
- En 2012, les profits réalisés au Canada et transférés dans les paradis fiscaux auraient représenté 23,5 milliards de dollars, soit 33 % des profits effectivement déclarés cette année-là



Dégradation des finances publiques

- Pour les particuliers
 - Pour le Canada, la fortune accumulée par les particuliers canadiens atteindrait 300 milliards \$ américains, ce qui entraîne des pertes fiscales annuelles de l'ordre de 6 milliards \$
 - Pour le Québec, la richesse des contribuables québécois dans les paradis fiscaux s'élèverait à 47 milliards \$ américains, et on peut estimer les pertes fiscales annuelles à environ 800 millions \$

Dégradation des finances publiques

- Pour les sociétés
 - Le transfert des bénéfices des entreprises vers les paradis fiscaux serait quelque peu inférieur à 200 millions de dollars. Or, cette évaluation des pertes fiscales apparaît particulièrement faible
 - Rappelons que l'étude du *Tax Justice Network* et d'Oxfam International estimait qu'en 2012, les multinationales transféraient dans les paradis fiscaux 23,5 milliards de dollars de profits réalisés au Canada

Dégradation des finances publiques

Si l'on s'en tient aux estimations du ministère des Finances du Québec : les paradis fiscaux feraient perdre au minimum un milliard de dollars au Trésor québécois, tant pour les particuliers que pour les sociétés

Perte d'autonomie

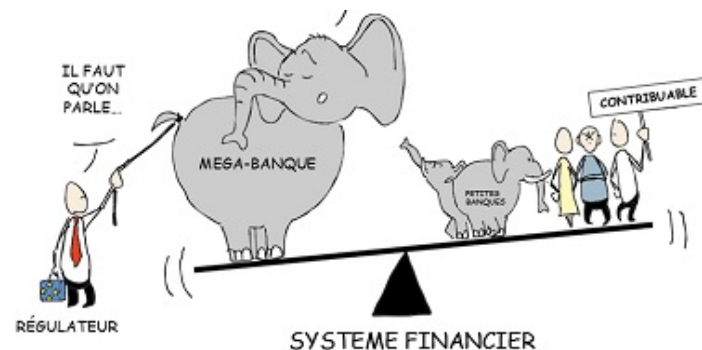
- Un effet indirect des paradis fiscaux est la concurrence déloyale envers les grands pays développés
- En réaction, les pays développés choisissent de réduire le poids de leur fiscalité et d'assouplir leur réglementation afin de retenir et d'attirer les contribuables à haut revenu et les entreprises multinationales
- Ce choix a des conséquences politiques, sociales et économiques désastreuses : remise en cause des modèles de développement social et économique adoptés démocratiquement par les populations d'États souverains
- Plusieurs paradis fiscaux ont une population très faible et une activité économique réduite; les faibles taux d'imposition qu'ils appliquent leur permettent d'augmenter leurs ressources fiscales aux dépens des pays industrialisés

Panama Papers : un exemple

- Ce terme désigne la fuite de plus de 11,5 millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats Mossack Fonseca du Panama
- Les documents obtenus donnent des informations sur 214 488 sociétés extraterritoriales, dont les noms des actionnaires
- Les documents obtenus permettent de reconstituer, quasiment en temps réel, le fonctionnement de Mossack Fonseca de 1977 à 2015
- Plusieurs pays ont déclenché des enquêtes fiscales
 - Jusqu'à présent, six chefs d'État en fonction sont directement impliqués et doivent se justifier

Déstabilisation et opacité du système financier

- Les paradis fiscaux permettent aussi de court-circuiter la réglementation financière des pays industrialisés
- La faible réglementation des capitaux dans les paradis fiscaux fait obstacle à leur « re-réglementation » dans les pays industrialisés
 - Comme plus de 50 % des transactions financières internationales passent par les paradis fiscaux, les normes prudentielles insuffisantes de ces derniers représentent un risque systémique important pour le système financier international



Déstabilisation et opacité du système financier

- En dissimulant les pertes, cela empêche les actionnaires, les organismes de réglementation financière et les agences de notation de crédit de se faire une idée juste
- Même après la crise financière mondiale de 2008, ces pratiques ont toujours cours
- À l'abri des paradis fiscaux, les grands acteurs financiers peuvent prendre des risques inconsidérés et créer des produits financiers toxiques qui ont le potentiel de déstabiliser non seulement l'économie financière, mais aussi l'économie réelle
- L'action des paradis fiscaux et judiciaires rend difficile le respect de la réglementation financière qui s'applique aux grands pays industrialisés



Accroissement des injustices et des inégalités

- Ce sont les grandes entreprises et les contribuables les plus riches qui peuvent profiter des possibilités qu'offrent les paradis fiscaux
 - Dans l'affaire KPMG, la firme comptable proposait ses services d'évasion fiscale à des clients qui devaient disposer d'au moins 10 millions de dollars à investir à l'étranger
 - Selon James S. Henry, le patrimoine caché dans les paradis fiscaux atteindrait de 21 000 à 32 000 milliards \$ américains. La moitié de cette fortune extraterritoriale serait détenue par 91 000 personnes, soit 0,00124 % de la population mondiale. L'autre moitié appartiendrait à 8,4 millions d'individus, soit 0,114 % des habitants du monde



Accroissement des injustices et des inégalités

- Les multinationales y contribuent en se soustrayant systématiquement de leurs obligations fiscales en déclarant une part importante de leurs profits dans les paradis fiscaux
- Le poids de la fiscalité repose de plus en plus lourdement sur de moins en moins de contribuables, tant individuels que corporatifs
- Les sommes stockées dans les paradis fiscaux, puisqu'elles sont peu ou pas taxées, connaissent une croissance beaucoup plus rapide

Accroissement des injustices et des inégalités

- Ce phénomène menace non seulement la cohésion sociale des pays industrialisés, mais également leur système démocratique
- L'évasion fiscale est aussi un problème majeur pour les pays en voie de développement. Ceux-ci, pour financer leur développement et lutter contre la pauvreté, sont plus dépendants de l'impôt sur les sociétés

Essor de la criminalité et du terrorisme

- En proposant un environnement juridique permettant d'occulter l'origine des fonds, les paradis fiscaux et judiciaires constituent des boîtes noires précieuses pour la criminalité transnationale, et même pour les groupes terroristes
 - L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) estime que les groupes criminels s'approprient chaque année entre 2,3 % et 5,5 % du PIB mondial
- Aux organisations criminelles, ils offrent des services essentiels
 - Des espaces hors-la-loi et déréglementés dans plusieurs domaines (secret bancaire, préservation de l'anonymat des propriétaires des sociétés « sociétés-écrans, trusts, etc. », absence de contrôle des capitaux)

Essor de la criminalité et du terrorisme

- Cette opacité est protégée par ces micro-États qui s'appuient sur leur souveraineté pour faire obstacle à toute coopération fiscale ou judiciaire réelle avec les autres pays
- En 1989, devant l'ampleur du phénomène, le Groupe d'action financière internationale (GAFI) a été mis sur pied pour élaborer des mesures contre le blanchiment des capitaux
- En octobre 2001, le mandat du GAFI a été étendu pour couvrir aussi le financement du terrorisme
- En 2008, le mandat a été de nouveau élargi pour couvrir le financement de la prolifération des armes de destruction massive

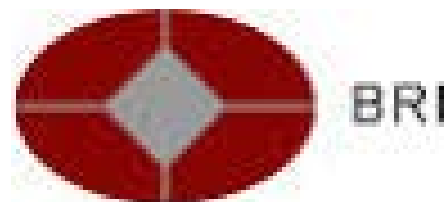


Mesures visant à intensifier la lutte contre les paradis fiscaux



Actions entreprises

- En 1976, pour la première fois, une institution internationale, la Banque des règlements internationaux, dénonce le fait qu'un volume important de capitaux internationaux passe par ce qu'on commence à nommer des centres financiers extraterritoriaux
- À la fin des années 1990, les autorités fiscales des pays industrialisés prennent conscience que l'utilisation des paradis fiscaux s'est démocratisée et que les pertes fiscales sont en forte croissance
- En 1998, l'OCDE publie un rapport où sont définis les critères qui permettent de qualifier un pays ou un territoire de paradis fiscal



Actions entreprises



- En 2000, l'OCDE rend publique une liste de 35 juridictions considérées comme étant des paradis fiscaux dans le but de faire pression sur ces dernières en utilisant comme levier le risque de réputation



- La même année, le Fonds monétaire international (FMI) fait lui aussi paraître une liste qui inclut, cette fois-ci, 22 paradis fiscaux
- Cette approche de l'OCDE et du FMI visant à faire connaître publiquement les paradis fiscaux s'est soldée par un échec

Actions entreprises

- Le Canada ne s'est pas démarqué comme un leader
- Le gouvernement canadien aurait même favorisé leur accès
 - En signant une convention fiscale avec la Barbade en 1980
 - En signant ces dernières années plusieurs accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF) avec des paradis fiscaux
- Pourtant, le Canada participe pleinement aux initiatives que le G20 et l'OCDE mettent en avant depuis 2013
 - Le Canada mettra en place la norme d'échange automatique d'informations bancaires mise en œuvre par l'OCDE
 - Il est aussi partie prenante du plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (projet BEPS)
 - Les budgets des dernières années ont aussi introduit plusieurs mesures visant à réduire les possibilités d'évasion fiscale et d'évitement fiscal

Actions entreprises

- Pour l'essentiel, le gouvernement du Québec a laissé le leadership de la lutte contre les paradis fiscaux aux institutions internationales telles que le G20 et l'OCDE ainsi qu'au gouvernement canadien
 - Toutefois, le gouvernement du Québec s'est focalisé sur la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal sur le territoire québécois
 - Le rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise recommandait que le gouvernement du Québec manifeste sa préoccupation concernant la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, et proposait que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il intensifie ses efforts

Recommendations



Exemples

- Lors de la crise financière de 2008, les États-Unis ont mis sur pied une série de programmes de divulgation volontaire particulièrement agressifs à l'endroit des contribuables ayant eu recours aux paradis fiscaux pour des fins d'évasion fiscale
- Après la crise, des programmes temporaires ont été instaurés afin de récupérer des revenus budgétaires additionnels
- Les programmes temporaires prévoyaient non seulement le remboursement des impôts dus avec intérêts, mais aussi le paiement de pénalités monétaires pouvant aller de 20 % à 25 %
- En 2012, ils ont adopté un programme à long terme pour la divulgation volontaire et celui-ci est assorti d'une pénalité plus lourde, soit 27,5 % du revenu déclaré

Pistes

- Le Canada et le Québec n'ont pas été aussi efficaces que les États-Unis pour épingler les contribuables qui utilisent les paradis fiscaux
- Peu de ressources sont affectées à cet objectif
- Les programmes de divulgation volontaire canadien et québécois sont plus généreux à l'égard des contribuables fautifs
- Peu ou pas de mesures contre les institutions financières et les firmes comptables qui aident les contribuables
 - Pourtant, sans ces intermédiaires, ces contribuables ne seraient pas en mesure d'échapper à leurs obligations fiscales



Niveau national

Recommandation n° 1

- Que le Canada durcisse son approche à l'égard des fraudeurs en s'inspirant du programme de divulgation volontaire des États-Unis
- Qu'il prenne des mesures musclées contre les institutions financières et les firmes comptables qui aident certains contribuables à échapper à leurs obligations fiscales



Accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale

- En 2002, les pays de l'OCDE et certains paradis fiscaux s'entendent sur les modalités d'un accord type sur l'échange de renseignements (AERF) en matière fiscale
 - Ces AERF sont moins exhaustifs que les conventions fiscales qui existent entre pays, mais devaient tout de même permettre aux pays de l'OCDE d'obtenir plus d'informations sur les avoirs de leurs résidents dans les paradis fiscaux
- Les AERF ne prévoient pas d'échange automatique d'informations, mais des échanges à demande, ce qui contraint grandement l'efficacité de tels accords
- Il suffisait qu'un paradis fiscal signe 12 AERF pour voir son nom retiré de la liste noire des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE
- Les AERF n'ont pas contribué à réduire l'opacité des paradis fiscaux autant qu'on aurait pu le souhaiter

Accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale

- Le Canada a actuellement 22 AERF en vigueur avec des paradis fiscaux ou des micro-États qui ne sont pas couverts par des conventions fiscales
- L'objectif des AERF est d'appuyer les efforts de l'Agence du revenu du Canada et de l'Agence du revenu du Québec dans leur lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal
 - Mais si une juridiction conclut un AERF avec le Canada, le profit tiré d'une entreprise exploitée activement réalisé par une filiale d'une société canadienne qui réside dans cette juridiction sera inclus dans le « surplus exonéré » et, par conséquent, les dividendes versés à la société mère canadienne par cette filiale ne seront pas assujettis à l'impôt canadien
- En contrepartie de la signature des AERF, le gouvernement accorde donc aux entreprises et aux personnes qui investissent dans les paradis fiscaux une réduction de leur fardeau fiscal

Niveau national

Recommandation n° 2

- Que le Canada révise les conventions fiscales et les accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF) avec les pays où les taux d'imposition sont très faibles ou inexistant, puisque ces ententes permettent trop souvent aux entreprises d'échapper à leurs charges fiscales



Norme d'échange de renseignements

- Le 19 avril 2013, les dirigeants du G20 se sont engagés à ce que l'échange automatique des renseignements fiscaux sur les comptes financiers devienne la nouvelle norme mondiale
- Les premiers échanges de renseignements doivent débuter à compter de 2017 ou de 2018
 - En juin 2015, 94 juridictions avaient pris l'engagement de respecter la nouvelle norme d'échange d'informations
 - L'échange de renseignements financiers couvrira les soldes de comptes, les intérêts, les dividendes et les produits de cession d'actifs financiers
 - Les renseignements porteront tant sur les comptes des personnes physiques que sur ceux des personnes morales, y compris les fiducies et les fondations



Norme d'échange de renseignements

- Le Canada a officiellement adhéré à l'accord sur l'échange automatique de renseignements en juin 2015
 - La mise en œuvre est prévue à compter du 1^{er} juillet 2017
 - Les institutions financières devront avoir mis en place des procédures leur permettant d'identifier les comptes détenus par des résidents d'un pays autre que le Canada et devront déclarer à l'Agence du revenu du Canada les renseignements requis



Niveau international

Recommandation n° 3

- Que le gouvernement du Canada participe pleinement à la mise en œuvre de la nouvelle norme OCDE sur l'échange de renseignements
- Que le gouvernement du Québec fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci participe et s'assure d'un accès aux données échangées relativement aux contribuables québécois, de façon à être en mesure de percevoir l'ensemble de ses revenus



Projet OCDE/G20 : l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

- En 2013, à la suite des scandales impliquant les multinationales, le G20 a donné le mandat à l'OCDE de développer des recommandations pour contrer les stratégies d'évitement fiscal
- Ce mandat a pris la forme du projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (projet BEPS). Le rapport rendu public en 2015 comporte 15 actions
- Ces actions visent à réduire les possibilités qu'ont les entreprises multinationales de faire disparaître leurs bénéfices ou de les transférer artificiellement vers des juridictions à fiscalité faible ou nulle où elles réalisent peu d'activités économiques, voire aucune



Projet OCDE/G20: l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Obliger la déclaration pays par pays : chiffre d'affaires, bénéfices avant impôts, bénéfices non distribués, impôts acquittés et ceux qui sont dus, etc.

Encadrer les méthodes de calcul des prix de transfert

actions

Limiter l'utilisation de mesures permettant de gonfler les dettes d'entreprises dans les pays à fiscalité élevée

Neutraliser les dispositifs qui permettent d'obtenir des déductions ou des crédits d'impôt multiples pour la même dépense en exploitant les différences entre les législations fiscales des pays



Projet OCDE/G20: l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Percevoir les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) lorsque les biens et services sont acquis par des particuliers auprès de fournisseurs établis à l'étranger

Éviter qu'un contribuable détenant une participation de contrôle dans une filiale étrangère puisse éroder la base d'imposition dans son pays de résidence en recourant à un transfert de revenu vers une société étrangère

actions

Élaborer un système de déclaration obligatoire où les entreprises devront fournir des informations concernant les planifications fiscales potentiellement agressives ou abusives

Élaborer un instrument multilatéral qui permettra la modification des conventions fiscales bilatérales existantes



Projet OCDE/G20: l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

- Il est désormais reconnu que le phénomène BEPS affecte tout le monde
 - Il porte préjudice aux États dont les recettes budgétaires sont amputées
 - L'évitement fiscal des entreprises multinationales fait en sorte que les autres contribuables doivent subir un transfert de charges fiscales ou des compressions dans les services publics et les programmes sociaux
 - Les entreprises locales souffrent d'une distorsion de la concurrence



Projet OCDE/G20: l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

- Ce projet apporte des améliorations à la marge à un système fiscal international des corporations devenu désuet, alors qu'il aurait fallu jeter les bases d'une nouvelle approche pour s'assurer d'une contribution fiscale équitable des multinationales
 - Une seule entité économique
- Aux fins de la fiscalité, les filiales des multinationales continueront d'être traitées comme des entités économiques indépendantes transigeant entre elles
 - De multiples occasions de transférer les profits dans les paradis fiscaux



Niveau international

Recommandation n° 4

- Que le gouvernement canadien applique intégralement les actions du projet BEPS de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires
- Que le gouvernement du Québec contribue lui aussi à la mise en place de ces actions et mesures dans le cadre de sa propre politique fiscale



Merci !

